



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détenus

Question écrite n° 119111

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème de l'alcoologie dans les prisons. L'offre de soins en alcoologie dans les établissements pénitentiaires français s'est étendue et professionnalisée, mais les moyens humains restent très insuffisants, selon une étude de la fédération des acteurs de l'alcoologie et de l'addictologie (F3A). Si le nombre d'établissements proposant une intervention alcoologique augmente, le nombre de détenus demandeurs est lui aussi en progression et la disponibilité par détenu décroît. Elle met en évidence une augmentation sensible du nombre d'interventions alcoologiques en dix ans : 155 établissements accueilleraient au moins une intervention alcoologique (bénévole ou salariée, individuelle ou de groupe) en 2004 contre 112 en 1993. L'étude révèle également une professionnalisation de l'offre de soins : le nombre d'intervenants professionnels a quasiment doublé en dix ans, passant de 133 à 257 intervenants. Pour parvenir à proposer une intervention par établissement et une rencontre au moins pour chaque alcoolodépendant, le temps de travail disponible pour l'activité alcoologique en prison devrait être multiplié pratiquement par cinq, conclut l'étude. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119111

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2051